

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### DE LA VILLE DE BEGLES

#### SÉANCE DU 12 novembre 2024

##### DÉLIBÉRATION N°2024\_104

**OBJET : FÊTE DE LA MORUE 2025 - ORGANISATION DU CONCOURS ET LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PARTENARIAT**

Le 12 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 novembre 2024**.

**Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.**

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :**

**Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guérolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.**

**Absente :**

**Mme Isabelle TEURLAY NICOT**

**Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI**

Madame Nadia BENJELLOUN-MACALLI expose :

La Ville de Bègles organise la 29<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Morue le week-end du 6 juin 2025. La thématique retenue est le Portugal.

L'évènement aura lieu en cœur de ville avec un format en multisites : parc de la Maison Municipale de la Musique, parc de la Mairie, Place du Bicentenaire ainsi que la Bibliothèque, les axes de la rue Calixte Camelle et de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Afin d'assurer la bonne préparation et le bon déroulé de l'évènement il convient de prendre plusieurs décisions.

### **1. Concours affiche**

Comme chaque année, la Ville propose un concours ouvert à toutes et tous pour la création de l'affiche. Véritable marqueur de l'identité de la fête ce visuel sera déployé sur l'ensemble des supports de communication nécessaires à la promotion de l'évènement. En cela le lauréat pourra être sollicité également afin de décliner l'affiche et de l'adapter pour les besoins de cette campagne. Nous renouvelons pour la troisième année la mise en place d'un vote par les habitants via la plateforme « Je participe » ainsi qu'à l'accueil de la mairie avec une urne.

Un prix de 1 500 € sera décerné au lauréat de ce concours.

### **2. Les produits dérivés**

Nous proposons que la marinière aux couleurs de la Fête de la Morue (non millésimée) soit vendue à nouveau en 2025. La Ville pourra également présenter sur le même système que les habits de fête, des produits dérivés tels que des gourdes, des casquettes, des affiches, des casques bébés ainsi que les produits dérivés des années précédentes.

La Ville via son service vie culturelle passera les commandes et revendra les produits dérivés à prix coûtant aux restaurateurs et aux associations participantes. Les associations concernées par la tenue des chalets d'accueil se chargeront de la vente au public des produits dérivés et garderont le bénéfice issu de ces ventes.

### **3. Campagne de partenariat**

Comme à chaque édition il convient de solliciter financièrement les acteurs économiques béglais. Pour ce faire la Ville délèguera cette mission à un prestataire extérieur.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**VU le Code général des collectivités territoriales**

**CONSIDÉRANT la volonté d'organiser le concours pour l'affiche de la 29<sup>ème</sup> édition**

**CONSIDÉRANT la volonté de proposer des produits dérivés**

**CONSIDÉRANT la nécessité de mener une campagne de partenariat**

## DÉCIDE

**Article 1** : De lancer le concours pour la réalisation de l'affiche de la 29<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Morue et d'octroyer le prix de 1 500 € au lauréat.

**Article 2** : De reconduire l'opération « habit de fête » (marinière non millésimée) et de proposer la marinière à prix coûtant aux restaurateurs et aux associations participant à l'événement. D'autoriser leur vente ainsi que celle de produits dérivés au grand public à prix préférentiel par des associations béglaises.

**Article 3** : D'autoriser la campagne de partenariat.-

**Article 4** : D'inscrire sur le budget principal 2025 de la Ville les recettes de l'opération "produits dérivés" sur le chapitre 70, article 7088 et sur le chapitre 74, article 74888 les recettes de la campagne de partenariat.

**Article 5** : D'inscrire la dépense du prix du lauréat de l'affiche sur le chapitre 011, article 6232 du budget principal 2025 de la Ville.

**Article 6** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré le 12 novembre 2024**

**LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**M. Nabil ENNAJHI**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE MAIRE,**

**M. Clément ROSSIGNOL PUECH**